



AEd...valorisé !

STAGE ASSISTANT-ES D'ÉDUCATION (AEd)

QUELS SONT NOS DROITS ?

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 – 9H/17H

Maison des Syndicats, Chalon sur Saône

Quelle serait la vie des établissements scolaires sans le travail quotidien des AEd ?

Depuis la loi de 2003, les AEd ont remplacé les maîtres d'internat et surveillances d'externat (MI-SE) avec de **nouvelles missions et de nouveaux statuts, souvent mal-connus ou méconnus, voire bafoués par les obligations mises en avant par l'employeur, jouant de la précarité de l'emploi !** Cette précarité, combinée à la réduction permanente du nombre de postes en Vie Scolaire, conduit à une détérioration continue de nos conditions de travail.

La CGT Educ'action vous invite à découvrir **ou préciser vos droits et obligations professionnels dans le cadre d'une journée de stage** basée sur vos expériences, vos questions et le droit en vigueur.

C'EST EN CONNAISSANT NOS DROITS QUE NOUS GAGNONS NOTRE DIGNITE !

Ce stage est **ouvert à tous les AED, syndiqué-es ou non.** Nous rappelons par ailleurs que les AED disposent de 12 jours de formation syndicale et de 20 journées d'absence pour réunions syndicales diverses, par année scolaire → **TU N'AURAS PAS A RATTRAPER CES HEURES DE FORMATION, C'EST UN DROIT !**

LES DEMARCHES POUR PARTICIPER A CE STAGE SYNDICAL :

- 1) **S'inscrire auprès de la CGT Educ'Action** en précisant bien l'objet du stage,
par mail : 71@cgteduc.fr
par courrier postal : CGT Educ'Action 71, 2 rue du Parc, 71 100 Chalon sur Saône.
- 2) **Faire la demande de formation** par écrit en remplissant la demande jointe et la transmettre à votre secrétariat d'administration / direction **UN MOIS minimum avant la date du stage.**
Votre demande doit donc être complétée et déposée au plus tard le mardi 17 octobre.

En l'absence de réponse de la hiérarchie 15 jours avant la formation, l'autorisation d'absence est acquise. **Tout refus de leur part, par la mention « Nécessités de service », doit être justifié clairement et raisonnablement,** ce qui mérite alors d'être vérifié, ce dont on se fera un plaisir. Nous contacter si le problème se pose.

Sais-tu répondre à toutes les questions? Non? Cette journée t'apportera les réponses et les outils pour faire valoir tes droits.

Je suis AED !

- Suis-je fonctionnaire ?

Mon chef d'établissement m'autorise à m'absenter pour passer un concours.

- Dois-je rattraper mes heures

Le professeur d'Histoire-Géo souhaite que je l'accompagne dans une sortie.

- Est-ce possible ?
- Est-ce que ce sera décompté de mon service ?
- Est-ce une obligation ?

Je suis malade, mon médecin vient de m'arrêter pour quelques jours.

- Vais-je avoir une perte de salaire (jour de carence) ?

Je voudrais cumuler un autre travail sur un de mes jours de repos.

- Ai-je le droit de cumuler un second contrat de travail ?

Mon chef d'établissement me demande de participer à la journée Portes Ouvertes un samedi.

- Suis-je obligé ?

Deux élèves se battent devant l'établissement.

- Que dois-je faire ?

Un parent d'élève m'insulte copieusement au téléphone.

- Que faire ?

Je suis de surveillance d'internat, une grève est annoncée pour le mardi, je souhaite la faire.

- Dois-je assumer mon service dans la nuit de lundi à mardi ?

La CGT Educ'Action a déposé un préavis de grève.

- Ai-je le droit de faire grève ?
- Dois-je me déclarer ?

Je viens de trouver un travail

- Puis-je démissionner du jour au lendemain ?

Je suis enceinte

- Puis-je bénéficier d'un aménagement de poste ?

Après 10h de travail, mon chef d'établissement me demande d'assurer la surveillance de l'internat durant la nuit.

- Puis-je dire non ?

J'ai fait 7 heures continues, je n'ai pas eu de pause et pourtant j'en ai besoin...

- Que puis-je faire ?

Non syndiqué à ce jour ai-je le droit de participer à une formation syndicale proposée par la CGT Educ'Action ? **OUI !**

INSCRIS-TOI A LA FORMATION AU PLUS VITE !

Coupon d'inscription à la formation syndicale « Personnels de Vie scolaire », à renvoyer à CGT Educ'Action 71, 2 rue du Parc, 71 100 Chalon sur Saône.

Ou par mail : 71@cgteduc.fr

Formation syndicale CGT Educ'Action- Académie de Dijon.

NOM :

Prénom :

Établissement :

Syndiqué-e oui non

(Les frais de déplacement et de restauration ne sont pris en charge que pour les syndiqué-es)

Téléphone :

Mail :

Participera au stage organisé par la CGT Educ'Action académie de Dijon, intitulé « Personnels de vie scolaire » le 17 novembre 2017.

NOM :

Prénom :

Etablissement :

à , le.....

A Madame la Rectrice de l'académie de Dijon,
S/C de Madame Monsieur le/la Proviseur
/Principal(e)

Objet : demande de congé pour formation syndicale.

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement le *17 novembre 2017*, afin de participer au stage de formation syndicale « AEd et personnels de Vie Scolaire », conformément aux dispositions du droit en vigueur (décret n°84-474 du 15/06/84).

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la formation syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation.

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue de ce stage.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, mes salutations distinguées.

NOM et signature.